**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le lundi 7 mars 2016 à 19 h au 6445, avenue de Monkland à Montréal, sous la présidence de monsieur le maire Russell Copeman, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon; Lionel Perez, conseiller du district de Darlington; Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce; Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges; Jeremy Searle, conseiller du district de Loyola.

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;

Denis Gendron, directeur des services administratifs et du greffe;

Sylvia-Anne Duplantie, directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;

Sonia Gaudreault, directrice par intérim des sports, loisirs, culture et du développement social;

Pierre Boutin, directeur des travaux publics;

Geneviève Reeves, secrétaire d'arrondissement.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, monsieur le maire de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h.

## **RÉSOLUTION CA16 170055**

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Marvin Rotrand

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 mars 2016 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

#### **RÉSOLUTION CA16 170056**

#### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Peter McQueen



D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2016 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

### PÉRIODE DE COMMENTAIRES DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

• Russel Copeman

Souligne sa récente rencontre avec des membres de l'Association des gens d'affaires de Côte-de-Neiges et ajoute que le projet de la Société de développement commercial avance bien.

En lien avec le PP-87 (Église Saint-Colomba), annonce la publication d'un avis le 9 mars 2016, visant la tenue du registre le 17 mars, et ajoute qu'il faudra un minimum de 166 signatures afin d'ouvrir les portes à la tenue d'un référendum.

Indique qu'une opération de remplissage des nids de poule commencera sous peu, et ce, dans l'attente d'une opération de repavage à être annoncée au printemps.

Souligne le succès et la popularité de la nouvelle bibliothèque Benny et précise que les services sont en phase d'ajustement, notamment quant aux horaires d'ouverture.

Peter McQueen

Souligne que les résidents de Notre-Dame-de-Grâce sont heureux de la nouvelle bibliothèque Benny, mais qu'ils souhaitent des horaires d'ouverture plus larges.

Indique avoir reçu plusieurs plaintes relatives aux conditions des patinoires extérieures et précise que l'arrondissement compte s'améliorer et faire les efforts nécessaires à cet égard.

Souligne que l'arrondissement a accepté de distribuer des bacs de recyclage en remplacement de ceux qui sont cassés.

Souligne le point 65.01 de l'ordre du jour concernant sa motion pour tenter d'obtenir une voie d'autobus pour la ligne 51 sur le chemin Queen-Mary.

Précise qu'une seconde entrée avec accès universel au métro Vendôme est prévue et qu'il souhaite la tenue d'une consultation publique à cet égard. Souligne également les préoccupations quant à la durée des travaux de construction dans ce secteur, ainsi que l'impact sur le trajet des autobus, et invite les citoyens à participer à la rencontre organisée par le Comité du bon voisinage le lundi 24 mars 2016.

Lionel Perez

Souligne son appui quant au point 20.02 de l'ordre du jour, visant les travaux d'aménagement de jeux d'eau dans le parc de la place de Darlington.

Mentionne le point 20.08 de l'ordre du jour, visant notamment la réalisation du programme de 59 saillies.



• Jeremy Searle

Remercie les services pour l'installation prochaine de tables de ping-pong et jeux d'échec.

Mentionne la motion de Marvin Rotrand visant à avoir les femmes sur les billets canadiens et suggère plutôt que les visages de minorités visibles y figurent.

Indique avoir reçu plusieurs plaintes de citoyens relatives à la nouvelle bibliothèque Benny, laquelle ne serait pas accueillante pour les non-francophones.

En lien avec le projet du boulevard Cavendish, précise que la loi provinciale ne permet pas d'interdire aux camions de prendre le meilleur chemin.

Marvin Rotrand

Indique avoir inscrit deux motions au prochain conseil municipal, soit une concernant la santé publique et la demande d'interdiction des gras trans, et l'autre relative à la création du parc de l'archipel de Montréal.

Annonce la tenue d'un colloque le 10 mars 2016 relatif à des questions de santé publique.

Magda Popeanu

Souligne son appui quant à la rencontre du maire avec l'Association des gens d'affaires de Côte-des-Neiges et indique avoir effectué récemment une sortie concernant les rues commerciales, dont la prospérité est affectée par le système de taxation.

Mentionne les travaux de la Commission sur le transport et les travaux publics, qui mènent des consultations sur la nouvelle politique de stationnement, dont la prospérité des artères dépend, et déplore qu'aucun représentant de l'arrondissement n'y siège.

Exprime son inquiétude relative au déneigement, car elle ne constate pas d'amélioration et souhaite que des indicateurs de qualité des contrats soient présentés.

Souhaite une bonne journée internationale des femmes.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

Au cours de cette période, les personnes suivantes se sont adressées au conseil sur les sujets mentionnés plus bas :

Michael Shafter

En lien avec le fonctionnement des décharges de poubelles et le recyclage dans l'arrondissement, ainsi que la distribution de sacs de plastique par les commerçants, fait part de ses suggestions environnementales.

- M. Copeman indique qu'un comité permanent du Conseil de la Ville a tenu des consultations en ce sens, et il considère que les sacs très fins de mauvaise qualité utilisés par certains commerçants ne sont pas réutilisables. Il précise que l'administration du maire Coderre souhaite procéder à une suppression progressive desdits sacs.
- M. Searle dénonce la problématique des sacs plastiques vendus dans les grands commerces et le profit qu'en tirent ces derniers.

• Jean Lepage

Dépose un mémoire de l'Association des gens d'affaires de Côte-des-Neiges soumis à la Commission de politique de Stationnement Montréal, afin que le conseil d'arrondissement (ci-après « conseil ») puissent en prendre connaissance et donne son appui à cet égard.

• M. Copeman indique qu'il prendra connaissance dudit mémoire et qu'il s'assurera que tous les élus en reçoivent une copie. Le document sera également acheminé aux services de l'arrondissement pour analyse.



Alexis Eisenberg

Dépose une demande pour un mur antibruit, accompagnée d'une pétition, adressée au ministère des Transports du Québec (ci-après « MTQ »), et ce, à titre de propriétaire sur l'avenue Prud'homme, à côté de l'autoroute 15. Demande l'appui du conseil afin que la demande puisse être acheminée au MTQ.

- M. McQueen remercie le citoyen pour cette démarche qu'il appuie fortement.
- M. Copeman indique qu'en tant que responsable de l'urbanisme au comité exécutif de la Ville, il a été impliqué dans l'adoption du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, dont l'un des volets touche le niveau sonore élevé autour des grands axes routiers, et que celui-ci dicte certaines normes complémentaires à celles du MTQ. Il croit qu'il faut agir sur une base de preuves scientifiques, prend acte de la position du citoyen et précise que la demande sera analysée par les services de la Ville.
- M. Searle soulève qu'il est important de jeter un coup d'œil sur les pompiers qui stationnent illégalement dans la ruelle.
- · Christine Pinatel

En lien avec le PP-87 (église Saint-Colomba), et dans la mesure où l'église a été retirée de la liste des bâtiments patrimoniaux, demande ce qu'il se passera à cet égard si le projet particulier est refusé au référendum.

• M. Copeman indique qu'il ne peut pas répondre à cette question à ce stade-ci, mais confirme qu'advenant le cas où le projet était refusé ou retiré, ladite église serait toujours protégée en vertu des règlements de zonage de l'arrondissement.

Joël Coppieters

En lien avec la problématique du logement social, demande au conseil des détails quant aux nouvelles et évènements récents à cet égard.

- M. Copeman indique qu'à la dernière rencontre du conseil de Ville, une motion de l'opposition officielle et sa déclaration ont été présentées pour faire appel au gouvernement du Québec afin de rétablir le financement dans le programme Accès Logis et il précise que 25 000 ménages éligibles au logement social sont sur une liste d'attente à l'Office municipal d'habitation de Montréal.
- M. Perez ajoute qu'une décision récente de la Cour supérieure quant au programme de prévention de la Ville donnait raison à cette dernière.

Noël Kaleli

En lien avec le projet Condo Vue et la hauteur des bâtiments, demande si tous les permis nécessaires ont été obtenus quant à la construction pour la phase II du projet et pourquoi les bâtiments ne sont pas tous de la même hauteur.

- M. Rotrand précise que les plans du projet ont été adoptés à l'unanimité par le conseil après une consultation publique, et demande à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de vérifier que toutes les constructions soient conformes, puis de fournir un suivi au citoyen.
- Mme Duplantie indique que les plans sont conformes au projet particulier adopté, ainsi que la hauteur et elle pense que le tout est similaire pour la phase II.
- M. Copeman soulève que si la hauteur des bâtiments excède celle autorisée, il aurait été nécessaire de passer devant le conseil pour permettre la dérogation.

Jean Côté

En lien avec le PP-87 (église Saint-Colomba), demande quelles sont les intentions du conseil quant à l'exclusion de certaines zones du processus d'approbation référendaire.

- M. Copeman indique ne pas être en mesure de répondre à cette question, mais que les zones ont été vérifiées par les services de la Ville et sont conformes à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- M. Perez demande au greffe de transmettre aux élus la réponse émise à l'Ombudsman à cet égard et il s'engage à en prendre connaissance afin de mieux comprendre la situation pour pouvoir répondre au citoyen.



Monique Charpentier

En faisant le parallèle avec les dispositions du Règlement RCA15 17255 visant à promouvoir les saines habitudes de vie, demande pourquoi le conseil autorise 2 stationnements par maison dans le cadre du PP-87, ainsi que la suppression d'espace vert.

- M. Perez précise que le règlement visant à promouvoir les saines habitudes de vie a plusieurs volets et que sur l'aspect des stationnements, on parle de projets à venir qui dépendent de plusieurs facteurs, et qu'il y a des cas particuliers.
- M. McQueen clarifie que le règlement visant à promouvoir les saines habitudes de vie indique un minimum de stationnements dans les exigences, et non un maximum.
- Mme Duplantie indique qu'elle fera les vérifications nécessaires, mais précise qu'il y a 14 unités de stationnement en demi-souterrain pour 7 maisons dans le cadre du PP-87.
- M. Rotrand précise que le règlement précité vise les dérogations quant aux réductions de places de stationnement dans certains rayons des infrastructures lourdes comme une gare de train, une station de métro ou un terminus d'autobus. En ce qui concerne la plantation des arbres, il ajoute que ledit règlement vise l'ensemble du territoire, et non chacun des projets individuellement.

Lisa Mintz

À titre de représentante de la Falaise Saint-Jacques et du comité « Turcot vert et actif », demande l'avis du conseil quant à un projet pour la mise en place d'un pont vert pour les piétons et cyclistes allant de Notre-Dame-de-Grâce jusqu'au Sud-Ouest, et les intentions de surveillance quant au déversement illégal de déchets.

- M. Copeman précise qu'un lien éventuel entre le sommet de la falaise jusqu'à la piste cyclable est intéressant, mais que ce projet doit faire l'objet d'une analyse. En ce qui concerne la propreté de la falaise et les déversements illégaux de déchets, il indique que des efforts sont effectués quant à la surveillance et que des infractions et avis sont donnés.
- M. McQueen fait part de son soutien quant à la mise en place d'une piste cyclable assurant un lien entre l'arrondissement et le secteur du Sud-Ouest. Il mentionne qu'il est en faveur d'un pont avec piste cyclable de base, tel que ceux existants déjà au-dessus du canal Lachine, afin de réduire les couts.
- M. Searle souligne être en faveur du projet de piste cyclable sur pont simple, et précise qu'il n'appuie pas le projet de piste cyclable de la MTQ.

La période de questions et de demandes du public de 90 minutes est maintenant terminée.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

• Jeremy Searle

Demande s'il serait possible d'accueillir les usagers de la nouvelle bibliothèque Benny en d'autres autres langues que le français.

• M. Copeman indique que l'arrondissement est assujetti à la Charte de la langue française, mais il précise que des livres de la bibliothèque sont en anglais, que les logiciels d'emprunts et retours de livres sont en français et en anglais et que les employés peuvent répondre aux questions des usagers dans les deux langues.

Marvin Rotrand

Demande des nouvelles quant à un éventuel projet de construction sur le site de l'ancienne station d'essence sur le chemin de la Côte-Saint-Luc.

• Mme Duplantie indique qu'il y a eu une demande d'avis préliminaire pour un projet résidentiel sur ce site.



• Peter McQueen

Demande des explications quant à la distribution des bacs de recyclage de 240 litres.

- M. Boutin pense que la directive proviendrait de la Ville centre et qu'il s'agit de remplacer les petits bacs par des plus grands.
- M. Plante ajoute que des vérifications à cet égard seront nécessaires, afin de clarifier la situation.

Demande quels sont les critères sur lesquels s'appuie la Société de transport de Montréal pour décider de la mise en place de voies réservées pour les autobus.

• M. Rotrand indique que les critères sont basés sur les plus grands bénéfices en fonction du budget accordé, lesquels sont pondérés selon la réalité et les besoins quotidiens.

• Magda Popeanu

Demande quand le marquage des chaussées aux abords des écoles sera effectué.

• M. Plante indique que des discussions afin de bonifier les façons de procéder ont eu lieu avec l'arrondissement de Rosemont–Petite-Patrie, qu'il est question de prioriser le marquage des traverses et que les lieux prioritaires seront identifiés sous peu. Il espère voir des changements au printemps 2016.

Demande un suivi quant aux travaux de mise à niveau au parc Marie-Gérin-Lajoie.

• M. Plante indique qu'ils devraient débuter au printemps 2016.

Demande un suivi quant aux passages des avenues Victoria et Grosvenor et des avenues Grosvenor et Roslyn.

• M. Plante indique que le pavage sera retravaillé, notamment quant au revêtement, ainsi que l'escalier, afin de le rendre plus sécuritaire.

Demande un suivi quant à l'aménagement paysager et le mobilier urbain sur le chemin de la Côte-des-Neiges.

 M. Plante indique que des travaux devraient être effectués au courant de l'été 2016.

#### CORRESPONDANCE

Mme Geneviève Reeves dépose la résolution CA16 240080 adoptée par le conseil d'arrondissement de Ville-Marie concernant la tenue du colloque de l'Association des communicateurs municipaux du Québec à Montréal, arrondissement de Ville-Marie, en 2017.

#### **RÉSOLUTION CA16 170057**

## DÉPENSE ADDITIONNELLE - ROLAND GRENIER CONSTRUCTION LTÉE - MAISON DE LA CULTURE NDG

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Marvin Rotrand



D'autoriser une dépense additionnelle de 1 660,46 \$ taxes incluses, pour la réalisation des travaux d'étanchéisation du mur rideau du côté ouest de la maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce, dans le cadre du contrat accordé à Roland Grenier Construction Ltée, pour des travaux additionnels (résolution CA14 170345) majorant ainsi le montant du contrat de 192 628,77 \$ à 194 289,23 \$ taxes incluses.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1145302006

**RÉSOLUTION CA16 170058** 

## CONTRAT - URBEX CONSTRUCTION INC. - PARC DE LA PLACE DE DARLINGTON

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Magda Popeanu

D'accorder à Urbex Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat au montant de 290 985,40 \$ taxes incluses pour la réalisation des travaux d'aménagement de nouveaux jeux d'eau au parc de la place de Darlington, aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public numéro CDN-NDG-16-AOP-DAI-002.

D'autoriser une dépense à cette fin de 257 085,80 \$, plus les taxes pour un total de 295 584,40 \$, comprenant les contingences au montant de 26 453,22 \$, taxes incluses, les incidences au montant de 4 599 \$, taxes incluses, et tous les frais accessoires le cas échéant.

D'autoriser des crédits additionnels de 70 829,69 \$ provenant du report du PTI 2015 affecté à la transformation de pataugeoire en jeux d'eau.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1165896002

**RÉSOLUTION CA16 170059** 

#### **CONTRAT - TERRASSEMENT LIMOGES ET FILS - PARC VAN HORNE**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu



D'accorder à Terrassement Limoges et fils (9153-5955 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la transformation de la pataugeoire en jeux d'eau au parc Van Horne aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public numéro CDN-NDG-16-AOP-DAI-001 dans le cadre du Programme aquatique de Montréal (PAM).

D'autoriser une dépense à cette fin de 339 309,47 \$, plus les taxes, pour un total de 390 121,05 \$, comprenant les contingences au montant de 34 838,41 \$, taxes incluses, les incidences au montant de 6 898,50 \$, taxes incluses, et tous les frais accessoires le cas échéant.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1165302001

#### **RÉSOLUTION CA16 170060**

#### CONTRAT - LES ÉQUIPEMENTS COLPRON INC. - TRACTEUR UTILITAIRE

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Peter McQueen

D'accorder à Les Équipements Colpron inc., un contrat pour la fourniture d'un tracteur utilitaire, quatre roues motrices, de 80 HP ainsi que les équipements s'y rattachant, conformément à l'appel d'offre 16-14984.

D'autoriser une dépense à cette fin de 115 665,62 \$, taxes incluses et comprenant, le cas échéant, tous les frais accessoires (4 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1163558002

#### **RÉSOLUTION CA16 170061**

#### **CONTRAT - CONSTRUCTION ARCADE - CENTRE CULTUREL NDG**

Il est proposé par Jeremy Searle

appuyé par Russell Copeman



D'accorder à Construction Arcade le contrat pour la réalisation des travaux de scénographie. Construction d'une structure d'accrochage dans la salle de spectacles du Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce, aux prix et conditions de sa soumission datée du 19 février 2016, conformément aux documents d'appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-DAI-005.

D'autoriser une dépense à cette fin de 165 764,20 \$, avant taxes, pour un total de 190 587,39 \$, taxes incluses, comprenant les contingences au montant de 13 613,39 \$ taxes incluses et les incidences au montant de 40 840,15 \$ taxes incluses.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1164921001

#### **RÉSOLUTION CA16 170062**

CONTRATS - TESSIER RÉCRÉO-PARC INC. & TECHSPORT ÉQUIPEMENT RÉCRÉATIF INC.

Il est proposé par Jeremy Searle

appuyé par Lionel Perez

D'accorder à Tessier Récréo-Parc inc., le contrat distinct de gré à gré pour la fourniture et l'installation de deux tables de ping-pong en acier, l'une pour le parc Trenholme et l'autre pour le parc Loyola, au montant de 10 673 \$ avant taxes, plus les taxes pour un total de 12 271,28 \$, comprenant les frais accessoires le cas échéant.

D'accorder à Techsport Équipement Récréatif inc., le contrat distinct de gré à gré pour la fourniture et l'installation de six tables avec damier intégré pour au montant de 16 746,50 \$ avant taxes, plus les taxes pour un total de 19 254,29 \$, comprenant les frais accessoires le cas échéant.

D'autoriser aux fins de ces deux contrats de gré à gré distincts une dépense totale de 27 419,50 \$ avant taxes, pour un total 31 525,57 \$ taxes incluses.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1165302003

MITIALES DU MARRA

## RÉSILIATION - CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS - MDA ARCHITECTES

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Magda Popeanu

De résilier le contrat de services professionnels numéro CDN-NDG-13-AOP-DAI-043 avec la firme MDA architectes dans le cadre du projet de réhabilitation de l'enveloppe verticale du bâtiment au centre communautaire et bibliothèque interculturels, résolution numéro CA14 170108.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1145302003

RÉSOLUTION CA16 170064

## **CONTRAT - CIMA+ S.E.N.C. - PROGRAMME DE SAILLIES**

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Magda Popeanu

D'autoriser une dépense de 359 624 \$, avant taxes, pour la conception des plans et devis, en vue de la réalisation du programme de saillies et de réaménagements géométriques 2016 conformément à l'entente-cadre 15-14461-2.

D'accorder à CIMA+ s.e.n.c, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 359 624 \$, avant taxes, conformément aux documents de l'entente.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

\_\_\_\_\_

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1165946003

<del>------</del>

**RÉSOLUTION CA16 170065** 

3 CONTRATS DE GRÉ À GRÉ - PARC VAN HORNE



Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Russell Copeman

D'accorder à Techsport Équipement Récréatif inc., le contrat distinct de gré à gré pour la fourniture de mobilier urbain au parc Van Horne au montant de 21 723,44 \$, plus les taxes pour un total de 24 976,53 \$, comprenant les frais accessoires le cas échéant.

D'accorder à Atmosphare inc., le contrat distinct de gré à gré pour la fourniture de mobilier urbain au parc Van Horne au montant de 18 710,96 \$, plus les taxes pour un total de 21 512,93 \$, comprenant les frais accessoires le cas échéant.

D'accorder à Tessier Récréo-Parc inc., le contrat distinct de gré à gré pour la fourniture de mobilier urbain au parc Van Horne au montant de 7 968 \$, plus les taxes pour un total de 9 161,21 \$, comprenant les frais accessoires le cas échéant.

D'autoriser aux fins de ces trois contrats de gré à gré distincts une dépense totale de 48 402,40 \$ avant taxes, pour un total 55 650,67 \$ \$ taxes incluses.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1165302002

## **RÉSOLUTION CA16 170066**

## CONTRAT MRA - ACHAT DE MOBILIER URBAIN - PARC DE LA PLACE DE DARLINGTON

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Russell Copeman

D'accorder au Service du matériel roulant et des ateliers le contrat au montant de 13 040 \$ (non taxable) pour l'achat de mobilier urbain en complément au projet d'aménagement de nouveaux jeux d'eau au parc de la Place de Darlington.

D'autoriser une dépense à cette fin de 13 040 \$, non taxables comprenant tous les frais accessoires le cas échéant.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.10 1165896001



## **CONTRIBUTION FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES - 9 ORGANISMES**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Jeremy Searle

D'autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant la somme de 7 350 \$.

Organisme	Justification	Montant et Donateur
Association de Wado Ryu Karaté à Montréal/Montreal Wado Ryu Karate Association 5020, boulevard Cavendish Montréal (Québec) H4V 2R3  a/s Mme Myriam Mavros, trésorière	Afin de permettre de compléter avec succès le programme d'été de l'association.	TOTAL: 250 \$  Jeremy Searle 250 \$
Université Concordia Centre for the Arts in Human Development 7079, rue de Terrebonne, TA Annex Montréal (Québec) H4B 1E1 a/s Lenore Vosberg	Pour le <i>Public Outreach Program</i> ayant pour but de sensibiliser la population envers les personnes handicapées.	TOTAL: 250 \$ Peter McQueen 250 \$
Ligue de basketball des Philippines CDN/NDG 6546, avenue McLynn Montréal (Québec) H3X 2R6 a/s M. Royland Sanguir	Afin de permettre à plus de 400 joueurs de notre arrondissement répartis en 46 équipes de jouer au basketball.	TOTAL: 1 800 \$  Russell Copeman 400 \$  Marvin Rotrand 900 \$  Lionel Perez 500 \$
Association Volleyball des Philippins canadiennes de Montréal/Filipino Canadian Volleyball Association of Montréal 8355, rue Labarre, bureau 612 Montréal (Québec) H4P 2S5 a/s Mme Myrlin U. Sia, présidente	Pour l'ensemble de leurs activités annuelles de volleyball.	TOTAL: 1 000 \$  Russell Copeman 334 \$  Marvin Rotrand 333 \$  Lionel Perez 333 \$
Association culturelle « Playmas Montréal » 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 497 Montréal (Québec) H3S 2T6 a/s Mme Gemma Raeburn-Baynes, présidente	Pour aider à l'organisation des activités pour le 7 <sup>e</sup> anniversaire de son annuel <i>Caribbean Tea Party – A Taste of Tea</i> qui aura lieu le 6 mars 2016 en l'honneur de la Journée Internationale des Femmes.	TOTAL: 300 \$  Russell Copeman 150 \$  Marvin Rotrand 150 \$
Communauté hellénique du Grand Montréal 5777, avenue Wilderton Montréal (Québec) H3S 2V7  a/s Mme Lemonia Strapatsas, superviseure des services administratifs	Afin d'aider à l'organisation des diverses festivités pour la fête de l'Indépendance de la Grèce dont un grand défilé qui aura lieu le 3 avril 2016.	TOTAL: 500 \$  Russell Copeman 200 \$  Magda Popeanu 300 \$



Paroisse Notre-Dame-de-Grâce 5333, avenue Notre-Dame-de-Grâce Montréal (Québec) H4A 1L2  Maya Antaki, coordonnatrice des projets communautaires Carole Gélinas, coordonnatrice adjointe – camps d'été	Pour soutenir leur programme d'été offert aux enfants âgés de 6 à 16 ans.	TOTAL: 500 \$  Russell Copeman 250 \$  Peter McQueen 250 \$
Carrefour jeunesse-emploi NDG 6370, rue Sherbrooke Ouest Montréal (Québec) H4B 1M9 a/s Mme Despina Sourias, agente régionale de sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse	Pour les activités de la 3e édition de l'événement « Les Journées du Métissage Entrepreneurial » qui auront lieu les 25, 26 et 27 avril 2016.	TOTAL: 250 \$  Russell Copeman 250 \$
Dépôt alimentaire Notre-Dame-de- Grâce 2146, avenue Marlowe Montréal (Québec) H4A 3L5 a/s M. Daniel Rotman, directeur général	Pour cultiver des fruits et légumes pour le Dépôt alimentaire Notre-Dame-de-Grâce dans le parc de la Confédération.	TOTAL : 2 500 \$ 3 000 \$  Jeremy Searle

Un débat s'engage.

\_\_\_\_\_

M. Jeremy Searle augmente sa contribution financière de 500 \$ au Dépôt alimentaire Notre-Dame-de-Grâce, le montant total est 2 500 \$.

La somme totale des contributions financières est maintenant de 7 850 \$.

LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.11 1165265003

**RÉSOLUTION CA16 170068** 

## OFFRE AU SIVT- PRISE EN CHARGE - TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE SAILLIES

CONSIDÉRANT la modification au Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003);

CONSIDÉRANT l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal.

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Marvin Rotrand



La Direction des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :

D'offrir, au Service des infrastructures de la voirie et des transports (SIVT), la prise en charge de coordination et de réalisation des travaux pour la construction de 59 saillies et de réaménagements géométriques à diverses intersections du réseau artériel en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal*:

- Somerled et West Hill (2 saillies);
- Somerled et Madison (2 saillies);
- de Terrebonne et Bessborough (2 saillies);
- de Monkland et Benny (4 saillies);
- de Monkland et Draper (2 saillies);
- de Terrebonne et Royal (2 saillies);
- Notre-Dame-de-Grâce et Old Orchad (2 saillies);
- Côte-Saint-Antoine et Prud'homme (2 saillies);
- Upper Lachine et d'Oxford (2 saillies);
- Clanranald entre Isabella et Dupuis (2 saillies);
- Victoria et Dornal (2 saillies);
- Victoria et Jean-Brillant (2 saillies);
- Plamondon et Westbury (1 saillie);
- Victoria et Fulton (2 saillies);
- Gatineau et Jean Brillant (6 saillies);
- Légaré et Isabella (2 saillies);
- Gatineau et Côte-des-Neiges (2 saillies);
- Victoria entre Mira et Sunnyside (2 saillies);
- Gatineau et Maréchal (2 saillies);
- Édouard-Montpetit et Gatineau (2 saillies);
- Wilderton entre Wilderton-Crescent et Côte Sainte-Catherine (2 saillies);
- Édouard-Montpetit entre Vincent-D'Indy et de Stirling (2 saillies);
- Édouard-Montpetit entre Louis-Colin et Woodbury (2 saillies);
- Decelles et Goyer (2 saillies);
- Victoria et Linton (2 saillies);
- Barclay et de Vimy (4 saillies);
- Sax et Mayrand (réaménagement géométrique);
- Darlington et Soisson (réaménagement géométrique);
- de Vimy et Goyer (réaménagement géométrique);
- de Vimy et Clinton (réaménagement géométrique);
- de Vimy et Ekers (réaménagement géométrique).

Un débat s'engage.	
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ	
30.01 1165946002	

## **RÉSOLUTION CA16 170069**

RATIFICATION - PRISE EN CHARGE DES ACTIVITÉS D'ENTRETIEN - CENTRE CULTUREL NDG



Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Peter McQueen

De ratifier la prise en charge des activités d'entretien du Centre culturel Notre-Damede-Grâce par le Service de la gestion et de la planification immobilière pour un montant annuel de 360 507 \$.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1157059018

\_\_\_\_\_

### **RÉSOLUTION CA16 170070**

# DÉPENSE - FOURNITURE DE BIENS ET DE SERVICES D'UTILITÉS PUBLIQUES ET DE RADIOCOMMUNICATIONS (2016)

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Marvin Rotrand

D'autoriser au préalable des dépenses au montant de 5 612 600 \$ pour la fourniture de biens et de services d'utilités publiques et de radiocommunications (asphalte, béton, pierre, sel, carburant, disposition des sols, vêtements, électricité et téléphonie), selon les ententes cadres en vigueur, pour l'exercice 2016 et à la hauteur des budgets prévus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1166954001

#### **RÉSOLUTION CA16 170071**

**CONGRÈS FCM - JUIN 2016** 

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Jeremy Searle

D'autoriser une dépense maximale de 9 000 \$ (taxes incluses) pour la participation de Russell Copeman, maire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, de Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon et de Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce, à titre de représentants de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, au congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités 2016 qui se déroulera à Winnipeg, Manitoba du 3 au 5 juin 2016.



D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.04 1165265004

\_\_\_\_\_

#### **RÉSOLUTION CA16 170072**

#### ORDONNANCE - LIMITE DE VITESSE À 30 KM/H

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Peter McQueen

D'édicter l'ordonnance numéro OCA16 17009 afin de réduire la limite de vitesse prescrite à 30 km/h sur la rue Dufferin, entre le chemin de la Côte-Saint-Luc et la limite nord de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1167170001

#### **RÉSOLUTION CA16 170073**

#### **OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - MARS ET AVRIL 2016**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 7 mars 2016 » joint au sommaire décisionnel.

D'édicter les ordonnances numéros OCA16 17010, OCA16 17011 et OCA16 17012 autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1167061002



#### **ORDONNANCE - 7385, AVENUE HARLEY**

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Magda Popeanu

D'édicter l'ordonnance numéro OCA16 17013, en vertu de l'article 15 du Règlement interdisant les graffitis et exigeant que toute propriété soit gardée exempte de graffiti (RCA11 17196), afin de permettre la création d'une murale sur le côté est de la palissade de béton (crépi) du bâtiment commercial la Boulangerie Snowdon, situé au 7385, rue Harley.

\_\_\_\_

Un débat s'engage.

**Dissidence:** Jeremy Searle

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

40.03 1163558003

#### **RÉSOLUTION CA16 170075**

#### **AVIS DE MOTION**

M. Russell Copeman donne un avis de motion annonçant qu'il sera adopté un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276) et le Règlement d'urbanisme d'une partie de l'arrondissement Mont-Royal (01-281).

### **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT RCA16 17263**

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Russell Copeman

D'adopter, tel que soumis, le projet de règlement RCA16 17263 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276) et le Règlement d'urbanisme d'une partie de l'arrondissement Mont-Royal (01-281) afin d'autoriser les conteneurs pour la récupération de vêtements, de tissus ou d'objets seulement dans certains secteurs, d'établir des normes pour l'implantation de ces conteneurs et de limiter le nombre permis par terrain, puis mandater la secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1153779002

ANTIALES DU MAIR

#### **AVIS DE MOTION**

M. Russell Copeman donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente il sera adopté un règlement modifiant le Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis (R.R.V.M. c. C-3.2) à l'égard de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

40.05	1153779003	

#### **RÉSOLUTION CA16 170077**

#### PROJET DE RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER PP-90

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter, tel que soumis, le projet de résolution approuvant le projet particulier PP-90 visant à modifier la résolution approuvant le projet particulier PP-58 visant à autoriser la construction d'un nouveau pavillon des soins critiques (K) et une clinique médicale associée pour l'Hôpital général juif, situé au 3755, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017) - Résolution CA11 170463.

De mandater le secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.

- 1. L'article 2 de la résolution CA11 170463 approuvant le projet particulier PP-58 visant à autoriser la construction d'un nouveau pavillon des soins critiques (K) et une clinique médicale associée, pour l'Hôpital général juif, situé au 3755, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017) est modifiée à son alinéa 2, par l'insertion :
  - 1° après le mot « déroger », du mot «, notamment »;
  - 2° au paragraphe 1°, du nombre « 123, » après le nombre « 34, ».
- 2. Cette résolution est modifiée par l'ajout, après l'article 17 de la sous-section 2 « Usage », de l'article suivant :
  - « 17.1. L'usage « centre hospitalier » de la catégorie E.5(3) est autorisée pour le pavillon "N" dont l'adresse est le 5800, chemin de la Côte-des-Neiges. ».
- **3.** L'article numéro « 17 » de la sous-section « Stationnement » est modifié pour devenir l'article numéro « 17.2 ».



Un débat s'engage.	
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ	
40.06 1163779001	

## DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 14-049

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Russell Copeman

De demander au conseil municipal d'adopter un règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (14-049) afin de soustraire de son application les bâtiments de trois logements et moins ainsi que certains projets de redéveloppement à vocation collective et institutionnelle.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1166826003

#### **RÉSOLUTION CA16 170079**

#### **NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT - AVRIL À OCTOBRE 2016**

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Lionel Perez

De nommer M. Marvin Rotrand à titre de maire suppléant du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce pour les mois d'avril 2016 à octobre 2016 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.01 1164570002

ANTIALES DU MAIR

## NOMINATION DE MEMBRES SUPPLÉANTS (4) ET RENOUVELLEMENT DE MANDATS (2) - CCU

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Marvin Rotrand

De nommer les personnes suivantes à titre de membres suppléants du Comité consultatif d'urbanisme pour une période d'un an, soit du 7 mars 2016 au 7 mars 2017 :

- Jean B. Dufresne:
- Alexie Baillargeon-Fournelle;
- Mark Calce:
- Isabelle Dumas.

De renouveler les mandats de Bruce Allan, à titre de membre titulaire, et de Jacqueline Manuel, à titre de membre suppléant, pour la période du 17 mars 2016 au 17 mars 2018.

### **RÉSOLUTION CA16 170081**

## **DÉPÔT - RAPPORTS DÉCISIONNELS - JANVIER 2016**

M. Russell Copeman dépose les rapports faisant état de décisions prises par tous fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RC04 17044), pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2016.

60.01 1164535002

#### **RÉSOLUTION CA16 170082**

#### **MOTION - VOIE RÉSERVÉE (51)**

ATTENDU QUE la ligne d'autobus 51 est l'une des dix lignes d'autobus les plus achalandées de Montréal avec plus de 25 000 passagers par jour;

ATTENDU QUE le sommet de l'achalandage par arrêt le long du trajet de la ligne 51 est la section du chemin Queen-Mary entre l'avenue Macdonald et le métro Snowdon (ou une grande partie des passagers descendent);



ATTENDU QU'un autobus à pleine capacité ou sur-entassé tend à devenir de plus en plus en retard sur son horaire et doit souvent laisser des passagers sur le trottoir (fréquemment durant les périodes de précipitation ou de froid extrême);

ATTENDU QUE, d'après l'article d'ICI Radio-Canada par Thomas Gerbet et Sophie Vallée, *Autobus, métro : « On est entassé comme des bêtes »* paru le 18 février 2016, la ligne 51 est l'une des trois pires lignes d'autobus de la STM pour le nombre de plaintes de sur-entassement.

Il est proposé par Peter McQueen, appuyé par Magda Popeanu, Jeremy Searle

De demander à la STM d'examiner la possibilité d'implanter une voie réservée pour la ligne d'autobus 51 sur le chemin Queen-Mary entre l'avenue Macdonald et le chemin de la Côte-des-Neiges :

- sur le côté sud en direction est durant les heures de pointe AM;
- sur le côté nord en direction ouest durant les heures de pointe PM.

9 001 10 000	o fiera en ancouen cacet darant les ficares de penite i ivi.
Un débat s'engage.	
EN AMENDEMENT	
Il est proposé par	Peter McQueen
appuyé par	Magda Popeanu
D'ajouter l'extrait su	ivant comme premier paragraphe de la proposition :
pour des mesure	d'arrondissement apporte son soutien à la proposition de la STM es préférentielles pour la ligne d'autobus 51 desservant le chemin tre l'avenue MacDonald et le chemin Côte-des-Neiges.
Un débat s'engage.	
EN AMENDEMENT	
II est proposé par	Marvin Rotrand
appuyé par	Peter McQueen
De remplacer le chi	ffre de « 25 000 » par « 30 800 » dans le premier ATTENDU.

EN AMENDEMENT

Un débat s'engage.

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Jeremy Searle



De modifier l'extrait suivant « ligne d'autobus sur le chemin Queen-Mary », par « ligne d'autobus sur certains tronçon du chemin Queen-Mary » dans le second paragraphe de la proposition.
Un débat s'engage.
Il est proposé par Lionel Perez
appuyé par Peter McQueen
De poser la question préalable sur la proposition principale telle qu'amendée ci- dessus, conformément aux articles 28 et 36 du Règlement sur la régie interne du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (CDN\NDG - 1).
Un débat s'engage.
Monsieur le maire Russell Copeman, la conseillère Magda Popeanu et les conseillers Lionel Perez et Peter McQueen votent en faveur de la proposition.
Les conseillers Marvin Rotrand et Jeremy Searle votent contre la proposition.
LA PROPOSITION AUX FINS DE POSER LA QUESTION PRÉALABLE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
Monsieur le maire Russell Copeman, la conseillère Magda Popeanu et les conseillers Marvin Rotrand, Lionel Perez et Peter McQueen votent en faveur de la proposition principale telle qu'amendée.
Le conseiller Jeremy Searle vote contre la proposition principale telle qu'amendée.
LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
65.01 1163571001
L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.
La séance est levée à 22 h 15.

Geneviève Reeves

La secrétaire d'arrondissement

Russell Copeman Le maire d'arrondissement



Les résolutions CA16 170055 à CA16 170082 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

